



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2025-101

PUBLIÉ LE 7 AVRIL 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2025-03-04-00006 - ARRETE~~??~~ relatif au calendrier prévisionnel 2025-2026 des appels à projets pour les projets autorisés conjointement par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Président du Conseil départemental de l'Indre (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-03-04-00006

ARRETE

relatif au calendrier prévisionnel 2025-2026 des
appels à projets pour les projets autorisés
conjointement par la Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
et le Président du Conseil départemental de
l'Indre

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE

ARRETE

relatif au calendrier prévisionnel 2025-2026 des appels à projets pour les projets autorisés conjointement par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Président du Conseil départemental de l'Indre

**La directrice générale de l'agence régionale de sante Centre-Val de Loire
Le président du conseil départemental de l'Indre**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment ses articles L.313.1.1 et R.313.4.0 ;

VU le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU la décision n° 2024-DG-DS-0002 en date du 02 août 2024 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous les actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique, à l'exception de ceux le concernant ;

VU la délibération n° CD_20210107_001 du conseil départemental prise lors de sa séance du 7 janvier 2021 élisant Monsieur Marc FLEURET en tant que Président du Conseil départemental de l'Indre ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Indre n° CD_20240115_006 du 15 janvier 2024 portant délégation de signature donnée au Président du Conseil Départemental;

VU le Projet Régional de Santé de la région Centre-Val de Loire de 2018-2022 et les travaux préparatoires au Projet régional de Santé 2023-2028 ;

VU le schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap 2021-2025 de l'Indre adopté le 2 avril 2021 ;

A R R E T E N T

ARTICLE 1^{ER} : Le calendrier prévisionnel pour les années 2025-2026 des appels à projets pour les projets autorisés conjointement par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Président du Conseil départemental de l'Indre en application du II-4° de l'article R.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles est le suivant :

- Création d'un Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) sur le département de l'Indre pour des personnes en situation de handicap présentant des Troubles du neurodéveloppement et des troubles du spectre de l'autisme ;

ARTICLE 2 : Dans un délai de deux mois suivant sa publication, le présent calendrier peut faire l'objet d'éventuelles observations auprès des autorités compétentes.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Président du Conseil départemental de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire et au recueil des actes administratifs du département de l'Indre.

Fait à CHATEAUROUX le 04 mars 2025,

Le Président du Conseil
départemental de l'Indre
Signé : Marc FLEURET

La Directrice Générale de l'Agence
Régionale de Santé Centre-Val de Loire
Signé : Clara de BORT